

Guide à l'attention des riverains



Le Conseil Départemental a édité un petit guide à l'attention des riverains des cours d'eau pour leur rappeler leurs droits et obligations

Sur les cours d'eau non domaniaux, les propriétaires riverains sont propriétaires jusqu'à l'axe du cours d'eau. Ils ont ainsi un certain nombre de droits mais aussi d'obligations, comme l'entretien pour lequel **les Syndicats ne peuvent se substituer.**

Le saviez-vous ? Quelques conseils pratiques

1 Les coupes à blanc sont à bannir :
les arbres de haut de berge assurent une bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les risques d'érosion et l'implantation d'espèces exotiques envahissantes.

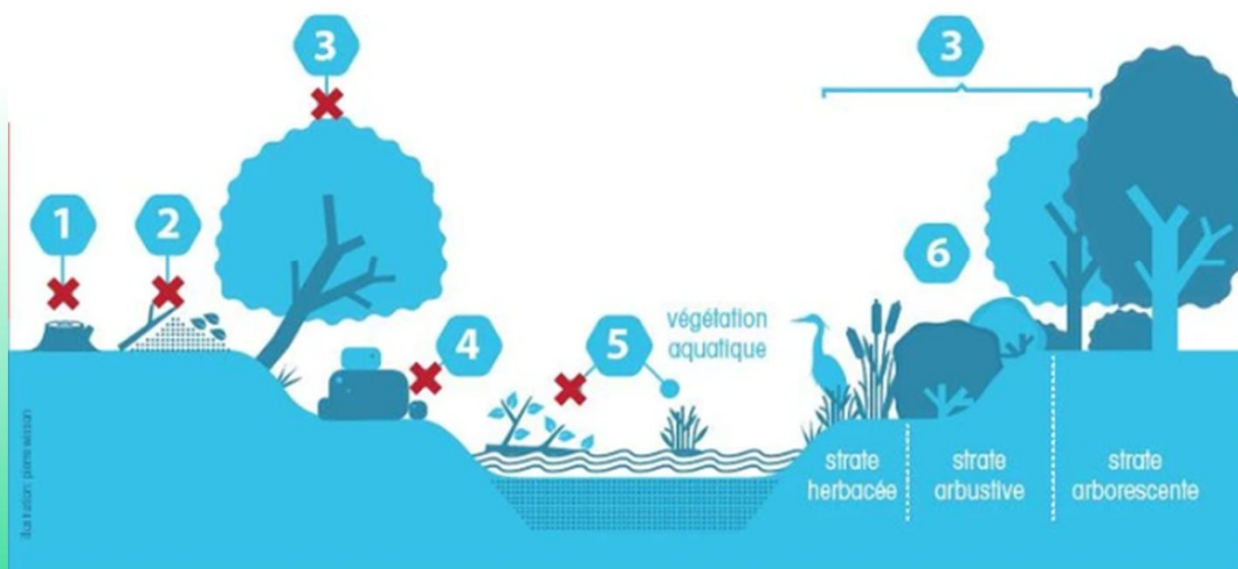
2 Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favoriser le développement d'espèces indésirables telles que les ronces, les orties et les plantes invasives. Des instabilités de berge et des pollutions chimiques par fermentation peuvent aussi apparaître. Des filières adaptées existent en déchetterie pour ces déchets.

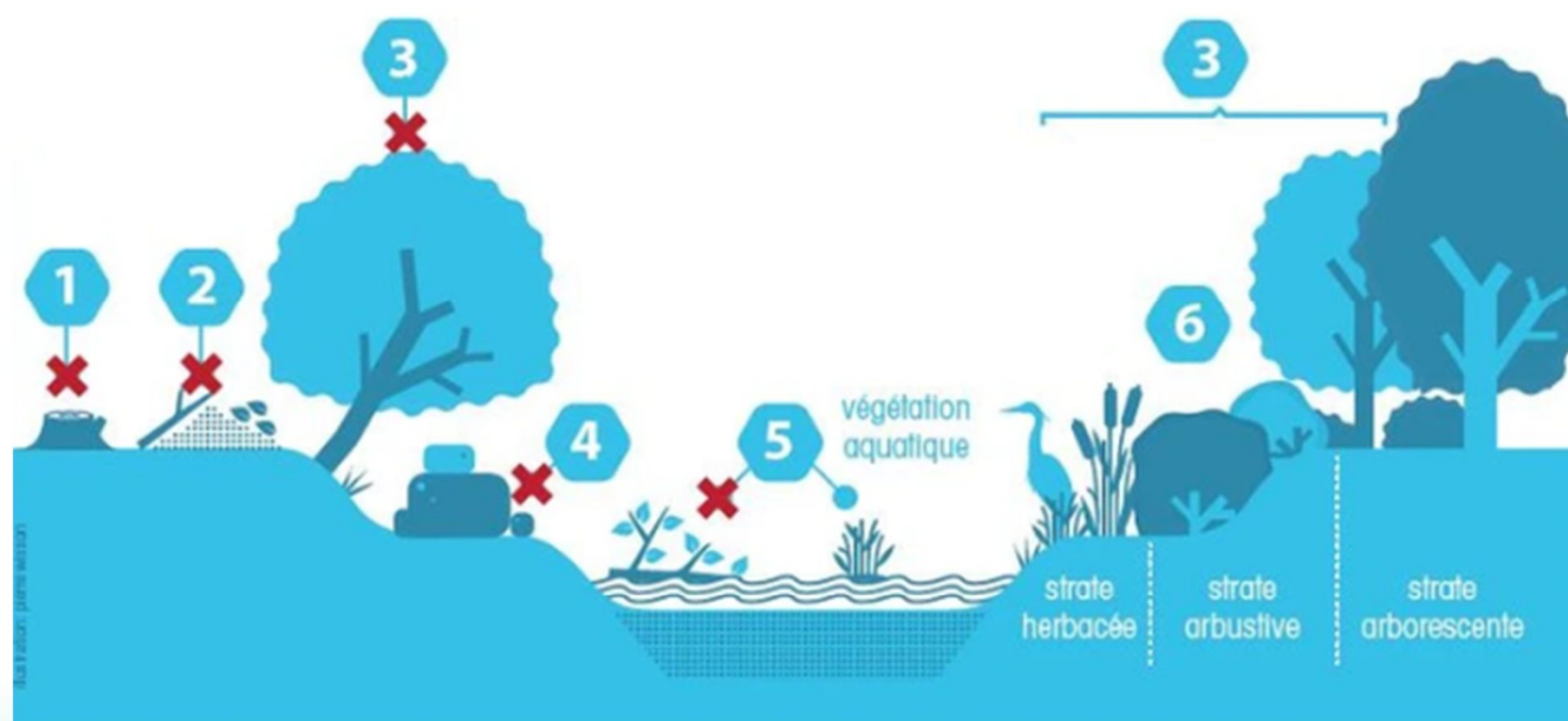
3 Réaliser des coupes sélectives des arbres :
il est nécessaire de couper les grands arbres à bois dur poussant en pente sur la berge ou menaçant de tomber avant qu'ils ne se transforment en embâcles et provoquent un effondrement de la berge. Les souches sont à préserver ; elles participent au bon maintien de la berge et à la biodiversité.

4 Éviter les protections de fortune :
une protection non conventionnelle peut générer une rupture soudaine et augmenter significativement les dégâts sur les terres riveraines du cours d'eau par aggravation de l'écoulement. De plus ceci artificialise le milieu naturel. Si des enjeux importants (routes, maisons, etc.) nécessitent un maintien de la berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme.

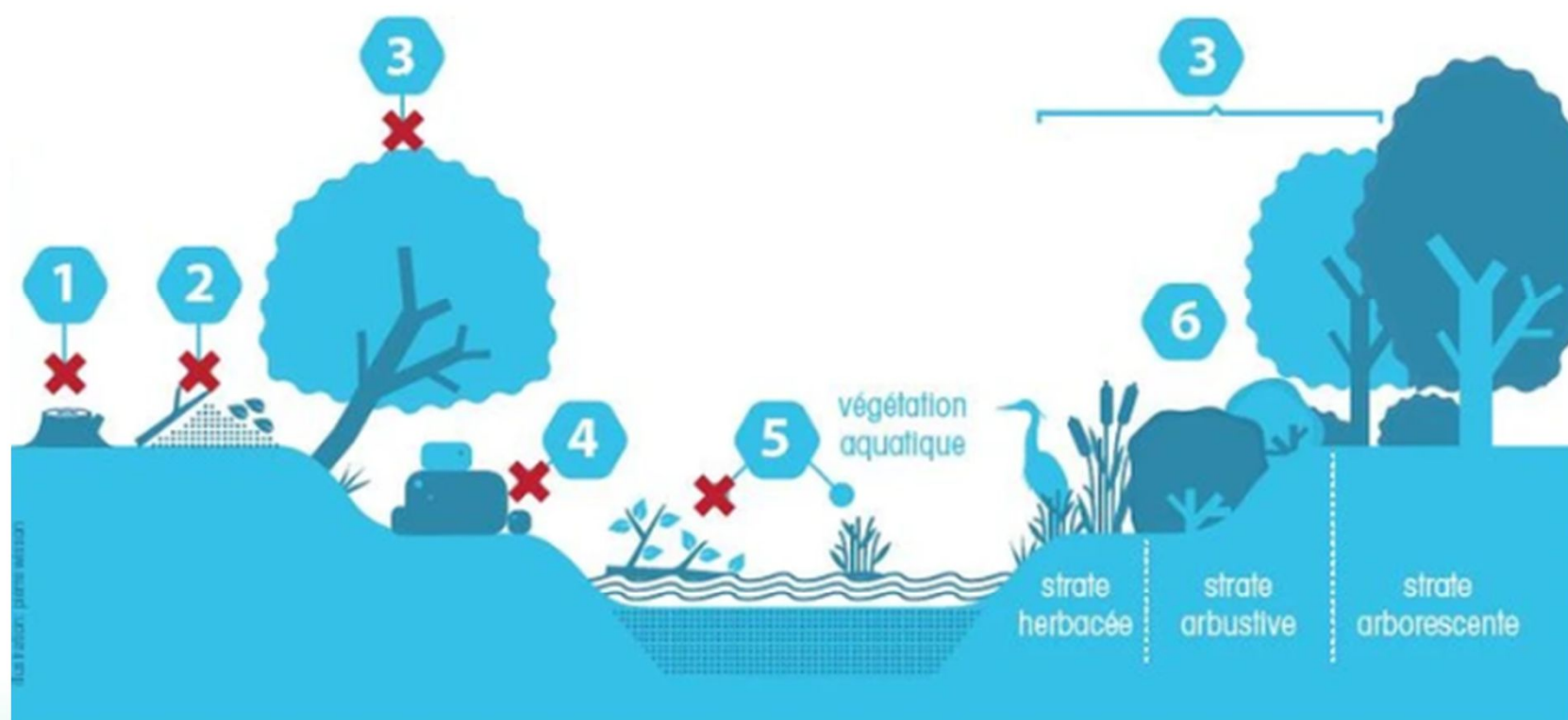
5 Retirer les embâcles et débris de grande taille :
certains embâcles peuvent perturber les écoulements sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passes à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.

6 La végétation de rive constitue une véritable zone d'habitat écologique qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.



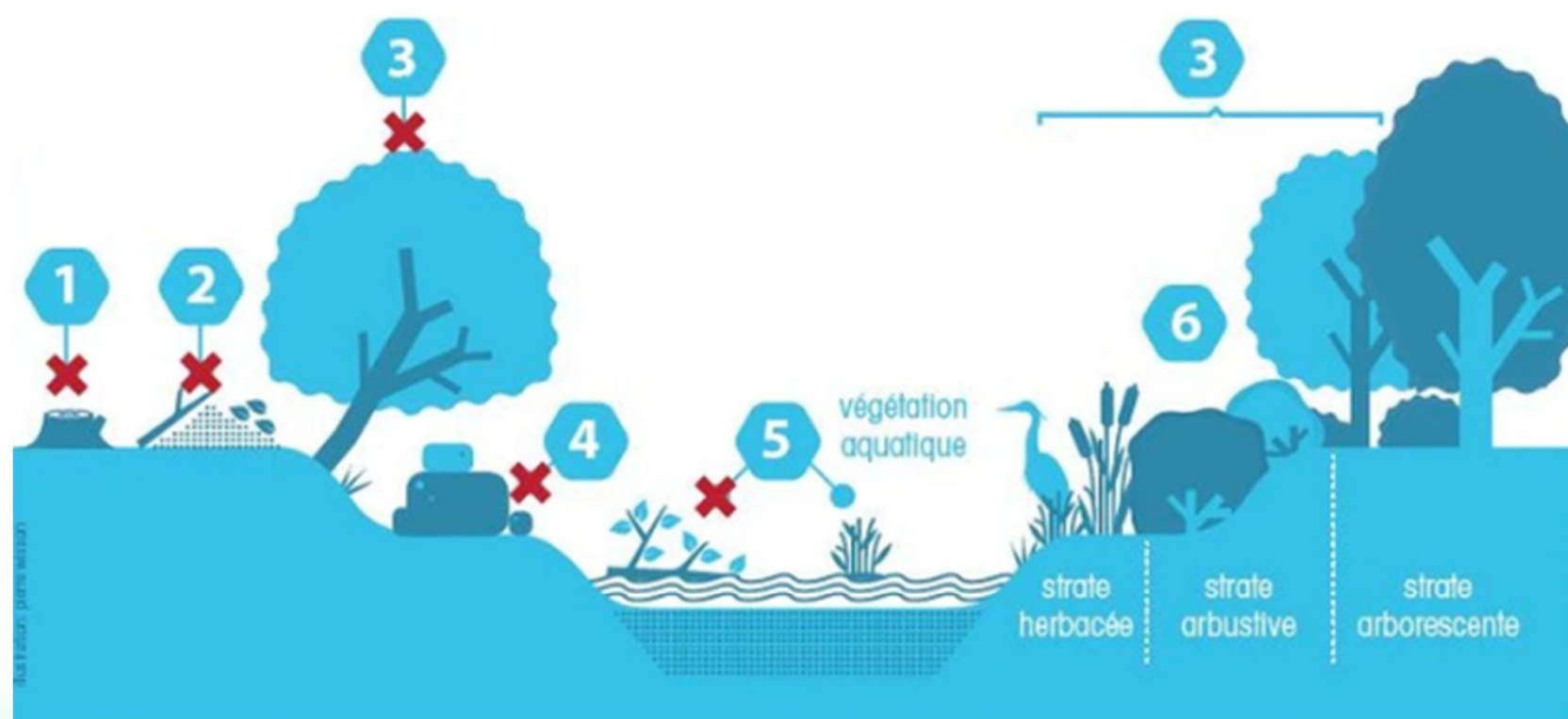


1 Les coupes à blanc sont à bannir :
les arbres de haut de berge assurent une bonne stabilité de la rive. Les coupes à blanc favorisent les risques d'érosion et l'implantation d'espèces exotiques envahissantes.

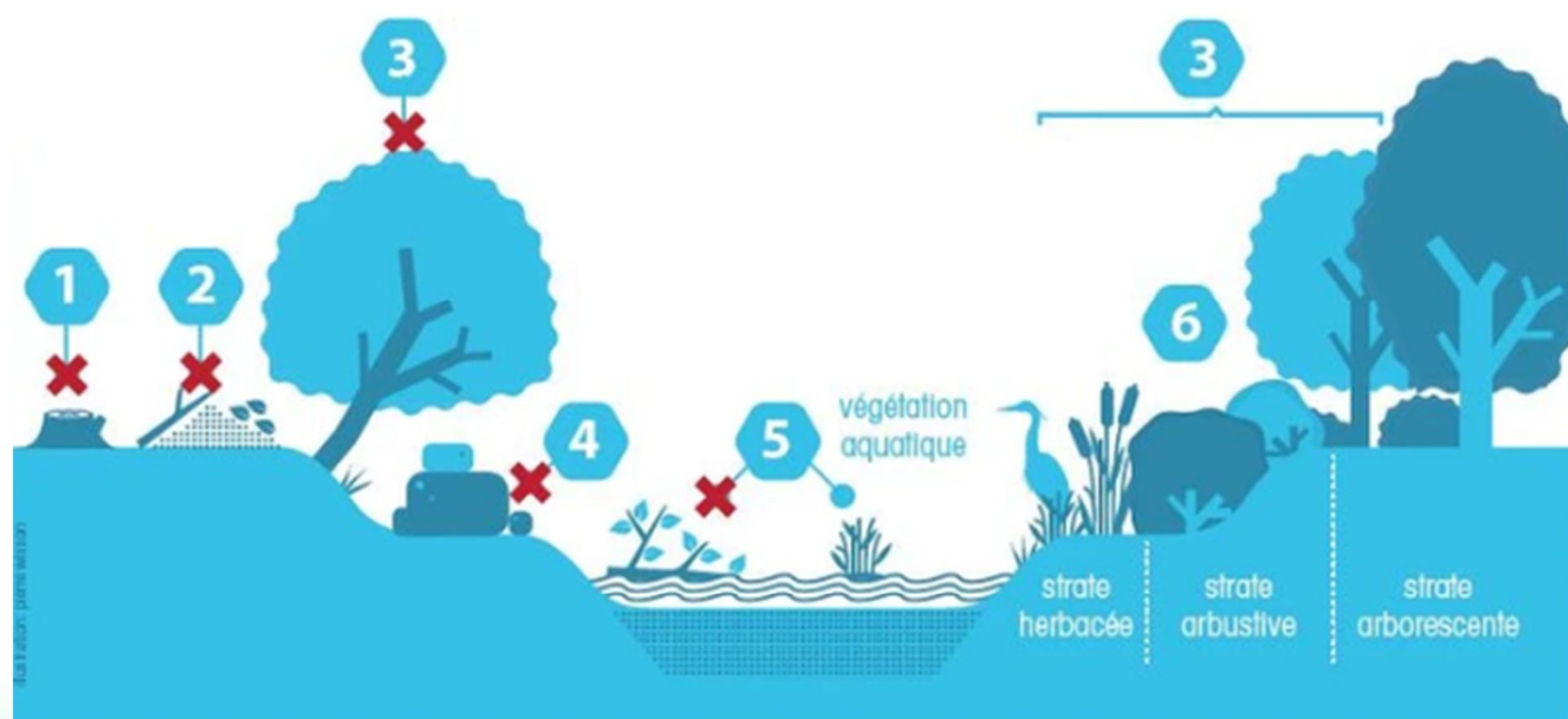


2 Vos déchets verts ou gravats en bord de cours d'eau

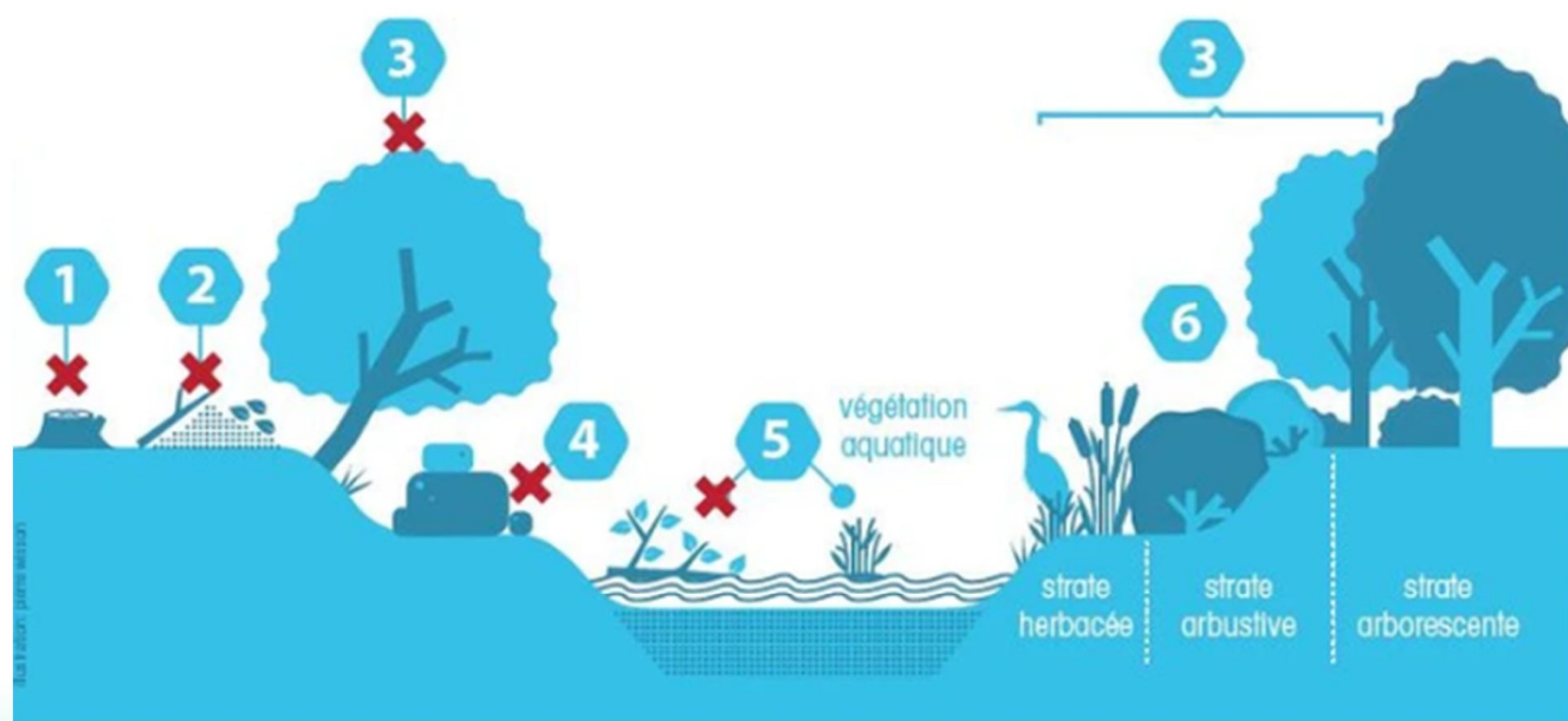
peuvent s'accumuler dans le cours d'eau lors des moyennes et hautes eaux et recharger les embâcles existants situés en aval ou en créer de nouveaux. Cela provoque également un étouffement de la végétation et favoriser le développement d'espèces indésirables telles que les ronces, les orties et les plantes invasives. Des instabilités de berge et des pollutions chimiques par fermentation peuvent aussi apparaître. Des filières adaptées existent en déchetterie pour ces déchets.



4 Éviter les protections de fortune :
une protection non conventionnelle peut générer une rupture soudaine et augmenter significativement les dégâts sur les terres riveraines du cours d'eau par aggravation de l'écoulement. De plus ceci artificialise le milieu naturel. Si des enjeux importants (routes, maisons, etc.) nécessitent un maintien de la berge, il convient de favoriser des techniques d'aménagement adaptées et plus pérennes sur le long terme.



5 Retirer les embâcles et débris de grande taille : certains embâcles peuvent perturber les écoulements sous les ponts, augmentant le risque d'inondation. Les embâcles peuvent également provoquer des dysfonctionnements sur les ouvrages hydrauliques présents au fil de l'eau (passes à poissons, seuils, etc.). Les plus petits débris peuvent être conservés pour favoriser la biodiversité.



6 La végétation de rive constitue une véritable zone d'habitat écologique qui permet la filtration naturelle des polluants dans le sol et crée des zones d'ombrage autour du cours d'eau, rafraîchissant ainsi la température de l'eau en été. Cette zone tampon est essentielle aux cours d'eau.